

ORGANISATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (ODHP) 2005 / 0061 / DEP - ATL -LITT / SG / SAG – Assoc-JORB N°24 du 15 février 2005. 08 BP 1114 Cotonou (Rép. du Bénin). Tél : (229) 21 03 23 98 /97 26 36 20 /97 68 49 31

Communiqué de presse

Le corps de Dame Prudence Amoussou inhumé sous torture morale et pression sur la famille

Le 02 Décembre 2020, le corps de Dame Prudence Amoussou a été inhumé nuitamment à Tindji (ZaKpota)

Qu'il vous souvienne que le 15 Novembre dernier, la Présidente du Comité de Soutien aux Détenus et aux Exilés Politiques, Madame Françoise Sossou-Holonou, a fait une sortie médiatique sur la question du pardon du Chef de l'Etat relativement aux tueries à balles réelles dans le pays lors des législatives de 2019. Elle a évoqué entre autres le cas du corps de Dame Amoussou qui trainait encore à la morgue. Elle a demandé que le pardon du Président soit suivi du bilan des morts et des blessés, que les victimes soient indemnisés et que les auteurs et commanditaires des crimes ainsi commis soient jugés et que les corps des personnes tuées soient remis aux parents pour une sépulture dans la dignité à la charge de l'Etat. Elle n'a pas oublié les détenus et les exilés politiques. On sait que cette demande légitime a entraîné la furie des zéloteurs de la dictature autocratique qui ont tenté de s'en saisir pour museler la presse. L'opinion publique quant à elle s'attendait à un geste de grandeur de la part du Président de la République et du Gouvernement pour consoler les familles éplorées et les victimes. Au lieu de cela, on a eu droit à des rumeurs sur le cas de Dame Amoussou.

On est allé vérifier. Madame Léocadie Kakpo, sœur aînée de dame Prudence est invitée par téléphone à 23 heures le 1er Décembre pour se présenter à la morgue du CNHU à 6 heures du matin le mercredi 2 Décembre. Celui qui l'invite ne décline pas son identité. Elle se rend à l'heure et ne trouve personne pour l'accueillir. Après plusieurs heures d'attente, et après s'être fait rabrouer, elle se verra demander de payer les frais de morgue sinon le corps de sa sœur ne leur sera pas remis. Elle explose de colère et oppose un refus catégorique à cette menace et pression. Entre temps, le vieux père de Dame Prudence qui tenait à peine debout est conduit pour apposer ses empreintes dans un registre alors que ce n'est pas lui qui avait fait les formalités de dépôt du corps de sa fille tuée. C'est sous ces pressions et menaces que le corps de la fusillée a été emporté en catimini, ni vu ni connu ainsi qu'on dit dans le jargon populaire. Ce n'est pas digne ces menaces sur des

gens qui traînent la douleur de leur fille, sœur et mère abattue et qu'on fait passer pour morte des suites d'une maladie, alors que le monde entier l'a vue gisant dans le sang avant sa mort. Non, ce n'est pas acceptable !

Il n'y a là aucun respect pour la mémoire de Dame Prudence Amoussou et par ricochet pour celle de tous les autres. Et après, quel sort réserve-t-on aux sept (7) orphelins et orphelines ?

Plus globalement, quel sort réserve-t-on à la question du jugement des auteurs et commanditaires des crimes politiques des mois de février, avril, mai, juin 2019 et janvier 2020?

Comme on le voit, la question du respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et des peuples reste entière dans notre pays. On ne peut pas régler le dossier des violences et assassinats politiques, de détentions arbitraires au cas par cas et dans l'opacité. Ce n'est pas honorable pour la République, ce n'est pas honorable pour notre peuple. Et il faut le dire haut et fort ! N'en déplaise aux zéloteurs de l'autocratie.

Pour la dignité nationale, pour l'honneur de notre pays dans le concert des nations, il est urgent que le Président de la République et son Gouvernement fasse un geste fort qui consistera à :

-remettre officiellement le reste des corps des civils et forces de sécurité tués pour une inhumation honorable et prendre en charge les pupilles de la nation

-libérer les détenus et exilés politiques

-indemniser les victimes et les régions assiégées

-juger les auteurs des crimes politiques et de sang

Et ce sera justice !

Cotonou, le 10 Décembre 2020

Le Bureau Exécutif National